



EIX-INFO n°19

JANVIER 2026

L'Edito du Maire

Madame, Monsieur,

Nous sommes toujours dans un contexte économique incertain dans le monde entier. Ce mandat 2020/2026 a été marqué par une crise sanitaire, une inflation et une instabilité politique. Au niveau de notre commune, la situation financière est solide mais nécessite une vigilance constante pour préserver notre capacité d'action.

Cet Eix infos n°19 est le dernier de notre mandat municipal.

Je remercie vivement mon Conseil Municipal pour son engagement. Celui-ci est toujours en action.

Comme vous le savez les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 et seront marquées par un changement majeur sur le mode de scrutin pour les communes de - de 1 000 habitants (obligation de parité, ni rayer un nom ni en ajouter,...).

Quelque soit la décision de mes collègues élus, il y aura une transition à assurer pour la bonne marche de la commune. Dans cette optique, il est évidemment souhaitable que certains d'entre nous se proposent à nouveau à vos suffrages en 2026. Pour ma part, je me tiens prêt à renseigner tout citoyen ou groupes de personnes désireuses de présenter leur candidature. Je ne manquerai pas de les encourager dans leur démarche car siéger au sein d'une équipe municipale, c'est le plus beau des engagements, c'est celui où l'on se sent le plus utile et le plus efficace.

Je remercie notre Foyer rural pour les belles animations du village. Je leur souhaite de continuer à grandir et de créer du lien.

EIX, village dynamique et solidaire.

Je vous adresse mes Meilleurs Vœux de Joie, Santé et Bonheur à vous et vos familles pour cette nouvelle année 2026 !.....

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Jean NATALE, Maire de EIX

SOMMAIRE

1 Actualités communales 2e semestre 2025	p.3
• Etat civil	
• Réalisations	
• Vie communale	
• Foyer rural	
2 Urbanisme	p.7
3 Activités du groupe scolaire Jean de la Fontaine	p.8
4 CODECOM du Pays d'Etain	p.10
5 Préventions	p.13
• Sécurité	
• Sanitaire	
6 Informations diverses	p.17
7 Contacts	p.25

1. L'ACTUALITE DE CE SEMESTRE

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Romy MABILLE

Antoine GENESTOUX

RÉALISATIONS DU 2nd SEMESTRE



Réfection des trottoirs

Les travaux de réfection des trottoirs et bordures se sont poursuivis dans la commune rue du Chauffour, rue du Moulin et rue de la Promenade.

L'entreprise Eurovia a réalisé les travaux en juillet.



Aires de retournement

Des aires de retournement ont été réalisées rue du Jà par l'entreprise Eurovia et rue Haute par l'entreprise Berthold.

Ces aires de retournement vont permettre de faciliter la circulation des habitants et des véhicules des services publics (ordures ménagères, SDIS).



Travaux de réhabilitation du logement communal

Les travaux de création de 2 duplex de 70 et 72 m² se sont achevés en octobre.

Les 2 duplex sont actuellement loués.



Illuminations du village



L'entreprise Citeos a installé les illuminations dans la commune.

Le sapin a été installé en régie le 28 novembre 2025

Villages d'Avenir



**Projet de boucle locale
d'autoconsommation collective**
Devenez consommateurs d'électricité locale !

La consultation pour les travaux a été très fructueuse, passant d'un montant prévisionnel de 125 655€ HT à un montant de marché de 88 377€ HT.

La part de la commune d'Eix pour l'autofinancement passe de 15 282€ à 7 545.18€ HT.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Durée des travaux : 5 mois
- Date prévue de commencement d'exécution : 01/04/2026
- Date prévisionnelle de fin d'exécution : 01/09/2026

Fête patronale Saint Remy

Lors de la fête de la Saint Remy du 05 octobre 2025, Monsieur le Maire a décidé de mettre en avant la jeunesse du village qui s'est illustrée, que ce soit lors de compétitions sportives ou par des actions de bénévolat.



Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, un dépôt de gerbe a été effectué lors de la cérémonie du 11 novembre, conjointement avec la commune d'Abaucourt-Hautecourt en présence de la chorale des Eaux Vives.



Concours de viennoiserie

Lors de la foire expo de Verdun, Laila MAMOUNI, jeune artisan travaillant à la boulangerie JACQUIN, a remporté la 3^e place du concours du meilleur croissant courbé au beurre.

Toutes nos félicitations.



Brocante



La traditionnelle brocante s'est déroulée le 14 septembre 2025.



Halloween



Les enfants ont défilé dans les rues du village le 25 octobre 2025 en quête de friandises.

Saint Nicolas

Cette année pour la Saint Nicolas, le Foyer rural a organisé un spectacle le Samedi 06 décembre 2025.

Celui-ci a été interprété par la troupe Echo Lali



Marchés de Noël



Une visite du marché de Noël de Strasbourg s'est déroulée le 07 décembre 2025.

2. URBANISME



Ce semestre, ce sont 2 certificats d'urbanismes et 2 déclarations préalables et 1 permis de construire qui ont été instruits.

En fonction des travaux que vous souhaitez réaliser, vous devrez demander une autorisation d'urbanisme spécifique.

La réalisation des travaux sans respecter les règles du code de l'urbanisme constitue une infraction pénale.

Le tableau ci-dessous liste de façon non exhaustive les travaux les plus courants et les autorisations d'urbanisme correspondantes :

	Déclaration Préalable	Permis de construire
Création de surface de plancher		
Nouvelle construction	entre 5 m ² et 20 m ²	supérieure à 20 m ²
Travaux sur constructions existantes		
Changement de destination	sans travaux OU avec des travaux qui ne modifient pas les structures porteuses du bâtiment ou sa façade	avec des travaux qui modifient les structures porteuses du bâtiment OU sa façade
Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant sans changement de destination	Ravalement de façade, remplacement des portes et fenêtres, pose d'une fenêtre de toit, modification du matériaux ou de la teinte de la façade, pose de panneaux solaires ...	travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur
Piscines		
Non couverte OU dont la couverture a une hauteur inférieure à 1,80 m	bassin de 10 m ² à 100 m ²	bassin supérieur à 100 m ²
Couverte (couverture supérieure à 1,80 m de haut)		toutes
Autres		
Installation d'une caravane sur le terrain de résidence du propriétaire	plus de trois mois par an, consécutifs ou non	
Clôtures	Déclaration préalable	Déclaration préalable

L'ensemble de ces démarches sont obligatoires pour assurer l'harmonie urbaine et la cohérence du cadre de vie de notre village.

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser en mairie

3. L'ACTUALITE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE



Une rentrée en chanson



Pour marquer la rentrée des classes, les élèves de l'école Les Enfants de la Fontaine ont été accueillis en musique. La chorale des Eaux Vives a donné un concert inédit, mêlant chants traditionnels et populaires.

Semaine du goût

Comme chaque année, les élèves ont participé à des activités pour la semaine du goût.

Cette année, ils sont passés derrière les fourneaux pour cuisiner des spécialités emblématiques de la Région.



*Un pourcentage
des ventes
reversé au profit
de la classe découverte
de l'école d'Eix*

FOOD TRUCK Festival

Janvier-Février-Mars



La BARAK'A FRITES

Sur le parking de la Crèche à EIX
Le 16 janvier 2026 à partir de 18h30



Chez Lucas

Sur le parking de la Crèche à EIX
Le 9 février 2026 à partir de 18h30

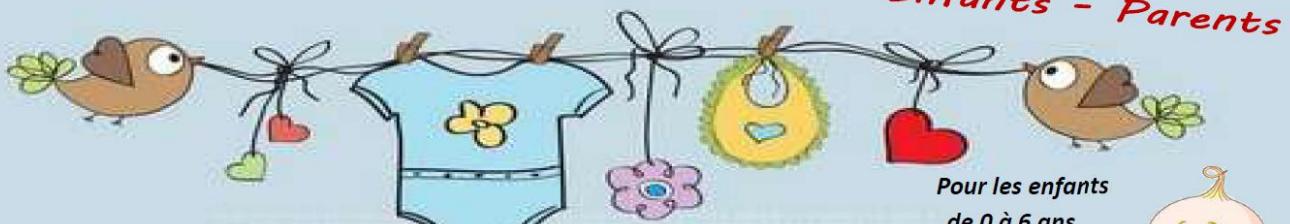


Couleurs Créoles

Sur le parking de la Crèche à EIX
Date à définir en mars 2026



*Lieu d'Accueil
Enfants - Parents*



*Pour les enfants
de 0 à 6 ans
accompagnés*



La petite pauz'

Du pays d'ETAIN

Jeudis à EIX de 9h-12H salle municipale

Les 8 et 22 janvier / le 5 février/ les 5 et 19 mars/ le 2 et 30 avril
Le 21 mai/ les 4 et 18 juin / le 2 juillet/ les 10 et 24 septembre
Le 8 octobre/ les 5 et 19 novembre/ les 3 et 17 décembre 2026



Renseignements

Centre socio culturel d'ETAIN 25 rue des écoles 55400 ETAIN 03 29 87 21 41



VILLAGES

Calendrier des collectes 2026

COLLECTE SELECTIVE

Les bacs et les
sacs doivent
être sortis la
veille du jour
de collecte



Les VENDREDIS tous les 15 jours (semaine paire) tous les villages

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Ve 09 Ve 23	Ve 06 Ve 20	Ve 06 Ve 20	Ve 03 Ve 17	Sa 02* Ve 15	Ve 12 Ve 26	Ve 10 Ve 24	Ve 07 Ve 21	Ve 04 Ve 18	Ve 02 Ve 16	Ve 13 Ve 27	Ve 11 Sa 26*

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Les MARDIS tous les 15 jours (semaine paire),
Abaucourt-Hautecourt - Blanzée - Châtillon-sous-les-
côtes - Damiloup - Dieppe-sous-Douaumont - Eix -
Foameix-Ornel - Fromezey - Ginchrey - Grimaucourt-en-
Woëvre - Maucourt-sur-Orne - Mogeville - Moranville
- Morgemoulin - Moulaïnville



CHANGEMENT DE JOUR

Les MERCREDIS tous les 15 jours (semaine paire),
Boiville - Buzy-Darmont - Gussainville - Lanhères -
Parfondrupt - Rouvres-en-Woëvre - St Jean les Buzy

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Ma 06 Ma 20	Ma 03 Ma 17	Ma 03 Ma 17	Ma 14 Ma 28	Ma 12 Ma 26	Ma 09 Ma 23	Ma 07 Ma 21	Ma 04 Ma 18	Ma 01 Ma 15	Ma 13 Ma 27	Ma 10 Ma 24	Ma 08 Ma 22

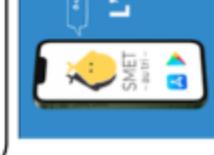
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Me 07 Me 21	Me 04 Me 18	Me 04 Me 18	Me 01 Me 15	Me 13 Me 27	Me 10 Me 24	Me 08 Me 22	Me 05 Me 19	Me 02 Me 16	Me 14 Me 28	Me 14* Me 25	Me 09 Me 23

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOUT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE

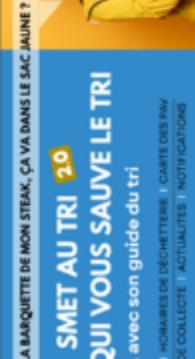
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Ve 02 Ve 16 Ve 30	Ve 13 Ve 27	Ve 13 Ve 27	Ve 10 Ve 24	Sa 09* Ve 22	Ve 03 Ve 19	Ve 14 Ve 28	Ve 11 Ve 25	Ve 09 Ve 23	Ve 09 Ve 23	Ve 06 Ve 20	Ve 04 Ve 18

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOUT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
La BARGUETTE DE MON STEAK, ÇA VA DANS LE SAC JAUNE !	SMET AU TRI 20	L'APPLI QUI VOUS SAUVE LE TRI	avec son guide du tri	LA BARGUETTE DE MON STEAK, ÇA VA DANS LE SAC JAUNE !	SMET AU TRI 20	L'APPLI QUI VOUS SAUVE LE TRI	avec son guide du tri	LA BARGUETTE DE MON STEAK, ÇA VA DANS LE SAC JAUNE !	SMET AU TRI 20	L'APPLI QUI VOUS SAUVE LE TRI	avec son guide du tri



Report de collecte jours fériés * : Vendredi 1er mai reporté au samedi 02 mai
Vendredi 08 mai reporté au samedi 09 mai
Mercredi 11 novembre reporté au samedi 14 novembre
Vendredi 25 décembre reporté au samedi 26 décembre



Compostage

La loi anti gaspillage pour une économie circulaire du 10/02/2020 instaure une obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs en France et donc sur le territoire de la CCPE.

Concrètement, cela signifie que depuis le 1er janvier 2024, les restes de repas, les épluchures de fruits et légumes, etc. ne doivent plus figurer dans nos poubelles.

SOLUTION N°1: LE COMPOSTAGE

Les bonnes raisons de commencer à composter:

- J'ai un jardin
- Je cuisine
- Je cultive mes fruits et légumes
- Je peux acheter des composteurs de 400L ou 600L à coûts réduits à la CCPE. Pour plus de renseignements contacter le 03.29.87.86.08

LES RÈGLES DU COMPOSTAGE

A COMPOSTER

50% DÉCHETS DE CUISINE

- Coquilles d'oeufs écrasées
- Sachets de thé
- Marc de café (avec ou sans filtre)
- Serviettes et mouchoirs en papier
- Boîte d'œufs, cartons pizza (déchiré)
- Epluchures
- Restes de fruits et légumes (crus ou cuits)

+

50% DÉCHETS VERTS

- Branchages (de petite taille)
- Copeaux de bois
- Feuilles mortes
- Fleurs fanées
- Paille et foin
- Sciures

X A NE PAS COMPOSTER

DÉCHETS DE CUISINE

- Produits laitiers
- Restes de fromage
- Viandes, poissons, os
- Huiles, graisses
- Coquilles de fruits de mer
- Reste de riz, pâtes, pain
- Noyaux, fruits à coques

AUTRES DÉCHETS

- Sacs plastiques
- Mégots
- Excréments d'animaux
- Litières
- Couches
- Tout autre déchet (plastique, verre, métal, poussières de balayage Etc)

SOLUTION N°2: L'APPORT VOLONTAIRE A LA DÉCHETTERIE

Des bacs réservés à l'apport volontaire de biodéchets sont présents à la déchèterie.
Ils sont vidés et nettoyés chaque semaine

Foire aux questions:



Ai-je besoin de passer mon badge? Non, il suffit de se garer à l'extérieur et de passer le côté à pied muni de mon seau

Quand puis-je m'y rendre? Aux horaires d'ouverture de la déchèterie

Je n'ai pas de contenants pour mettre mes biodéchets, comment puis-je faire? La CCPE peut vous mettre à disposition un bio seau pour y déposer vos biodéchets

LES RÈGLES A RESPECTER



AUTORISÉS

- Coquilles d'œufs
- Sachets de thé ou marc de café
- Serviettes et mouchoirs en papier
- Epluchures, fruits et légumes abîmés
- Restes de repas
- Laitage
- Viandes, poissons, os
- Coquilles de fruits de mer
- Reste de riz, pâtes, pain



INTERDIT

- Sacs plastiques ou kraft
- déchets verts de jardin
- huiles, cendres, mégots
- litières
- Tout autre déchet(plastique, verre, métal, poussières de balayage Etc)



03 29 87 86 08



29 allée du champ de Foire - 55400 - Etain



www.pays-etain.com



dechets-ancepays-etain.fr

5. PREVENTIONS

PREVENTION – SECURITE



FICHE D'INFORMATION

-ESCRUQUERIE QUISHING-

Le phishing par QR code...

Dans notre quotidien, le QR code simplifie la communication et l'information. Son utilisation est devenue quasi incontournable dans la restauration, la santé et bien d'autres domaines.

Son fonctionnement est des plus simples. Un pictogramme sert de lien pour vous renvoyer vers une application, un programme ou un site. Les escrocs ont vite compris l'intérêt de naviguer dans le sillon de ce succès technologique.

La dangereuse particularité du QR code tient dans le fait qu'il échappe à la majorité des antivirus. Il devient alors possible pour les escrocs :

- de vous renvoyer vers un faux site
- d'infecter votre appareil
- de récupérer vos données personnelles ou financières



Comment ça marche...



L'escroc génère un QR code renvoyant vers un site frauduleux ou un logiciel malveillant



Le QR code est placé dans un lien public (parking, ascenseur, table de bar, affiche, etc.) ou il est envoyé par e-mail



La victime scanne le QR code et télécharge le fichier malveillant ou renseigne ses informations personnelles ou financières



L'escroc reçoit les données ou l'argent de la victime



Écoutez les victimes...



Loiret (45)

"Pour recharger ma voiture, je me suis stationné à une borne électrique. J'ai remarqué un QR code sur la borne de recharge avec un autocollant indiquant de scanner pour régler. Par la suite, j'ai été victime de plusieurs prélèvements frauduleux !"

Seine-et-Marne (77)

"J'ai retrouvé un avis de contravention sous mon essuie-glace. Pour régler il fallait scanner un QR code présent sur le papier et enregistrer les références de ma carte bancaire. En fait j'ai subi une dizaine de prélèvements frauduleux."

Haute-Garonne (31)

"Dans l'ascenseur au travail, il y avait une affiche pour un jeu permettant de gagner un voyage. J'ai scanné le QR code pour participer, on m'a demandé des informations et le numéro de ma carte bancaire, le jour même j'ai été victime de plusieurs prélèvements !"

Île-de-France (75)

"J'étais en terrasse d'un bar, j'ai passé ma commande via le QR code sur la table, mais ma commande n'est jamais arrivée au barman et ma carte a bien été débitée !"

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable**, d'un moyen de contrôle visuel (œilletton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur.** En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.** Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour**, même lorsque vous êtes chez vous.
- **Faites attention à tous les accès.** Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité**. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées,appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.



Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- **N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.**
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillasson**, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Poubelles – bruit – feu – ordures ménagères

Il est rappelé que les travaux amenant des bruits de voisinage ne peuvent être effectués que de

- De 8h à 12h et de 14h à 20h00 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h les dimanches



De plus, il est une nouvelle fois rappelé que faire du feu pour brûler les déchets (verts ou non) est interdit. Le broyage est préconisé.



Enfin, de nombreuses personnes roulent encore trop vite dans le village. Il est demandé à tous de faire attention notamment pour la sécurité des plus jeunes. A cet effet, une étude est en cours pour réaliser des aménagements pouvant limiter la vitesse des véhicules.



Les propriétaires doivent maîtriser leurs animaux, que ce soit au niveau des aboiements ou de la divagation. De plus, les déjections canines doivent être ramassées sous peine d'une amende de 135 euros.



Les bacs d'ordures ménagères et les sacs de tri sont à déposer la veille du ramassage et les bacs ne doivent ensuite pas être laissés sur le domaine public. Le non-respect de ces règles de collecte peut entraîner une amende forfaitaire jusqu'à 150€.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel



En Région Grand Est

Pendant l'hiver 2017/2018, on a dénombré 111 épisodes d'intoxication par le CO exposant 332 personnes dont 2 décès *

QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- ◆ qui se mélange à l'air ambiant,
- ◆ invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- ◆ qui peut être mortel car très毒ique.

D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- ◆ chaudières (bois, charbon, gaz, fioul),
- ◆ chauffe-eau et chauffe-bains,
- ◆ inserts de cheminées, poêles,
- ◆ groupes électrogènes à essence ou à fioul,
- ◆ chauffages mobiles d'appoint,
- ◆ cuisinières (bois, charbon, gaz),
- ◆ moteurs automobiles dans les garages,
- ◆ appareils de «fortune» type brasero.

Nombre d'épisodes d'intoxication par département :
(du 1 octobre 2017 au 30 avril 2018)



QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATION PAR LE CO?

- ◆ fatigue inexplicable,
- ◆ vertiges,
- ◆ nausées, vomissements,
- ◆ maux de tête,
- ◆ troubles visuels,
- ◆ perte de connaissance voire coma.

QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

- ◆ arrêter toute combustion,
- ◆ ouvrir immédiatement les fenêtres ,
- ◆ appeler les secours : 18 pour les pompiers, 15 pour le SAMU ou 112 pour le numéro d'urgence européen,
- ◆ quitter les locaux, ne pas réinvestir les lieux.



LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. FAITES ENTRETIEN VOTRE CHAUDIÈRE par un professionnel qualifié tous les ans.
2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES au moins une fois par an.
3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT 10 min par jour
4. NE BOUCHEZ PAS LES AÉRATIONS DE VOTRE LOGEMENT
5. N'UTILISEZ PAS LES APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal.

6. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
7. N'UTILISEZ LES PETITS CHAUFFE-EAU non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum).
8. NETTOYER RÉGULIÈREMENT les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
9. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.
10. N'UTILISEZ PAS LES GROUPES ÉLECTROGÈNES dans les espaces clos.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Agence Régionale de Santé de Grand Est/ 03 83 39 30 30

www.ars.grand-est.sante.fr www.stopmonox.com www.facebook.com/stopmonox www.prevention-maison.com

Service communal d'hygiène et de santé de votre mairie si vous habitez : Lunéville, Metz, Nancy, Saint-Dié des Vosges, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Troyes, Colmar, Mulhouse, Strasbourg

Centres antipoison Grand Est : Nancy 03 83 22 50 50 Strasbourg 03 88 37 37 37



6. INFORMATIONS PRATIQUES

Recensement citoyen

DU RECENSEMENT A LA JDC

- Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois.
- Avant cela, 7 mois au plus tard suivant votre recensement en mairies, rendez-vous sur le portail majdc.fr afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.



VOTRE SITUATION EVOLUE ?

- Pour tout changement d'adresse postale ou courriel, prière de mettre à jour vos renseignements dans votre espace majdc.fr. Si vous n'avez pas de compte, contactez votre CSNJ.
- **Vous déménagez en dehors des départements 54, 57, 88 et 55 ?**
Informez le CSNJ de Nancy en indiquant votre nouvelle adresse. Elle sera communiquée au CSNJ compétent pour votre nouvelle adresse.
- **Etudiant ?** Cela fonctionne également : vous avez la possibilité de renseigner votre lieu d'étude pour y effectuer votre JDC.
- **Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ?** Informez le CSNJ qui prendra en considération vos changements.

AVANT DE CONTACTER LE CSNJ

- Pour toute demande au CSNJ, veuillez vous assurer que la réponse ne se trouve pas sur votre espace majdc.fr ou sur l'espace FAQ disponible à l'adresse suivante :
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>



Samu	15
Police	17
Pompiers	18
Secours sans abri.....	115
Enfance maltraitée	119
Violences conjugales..	3919

Pour sauver une vie il existe un numéro d'appel d'urgence unique pour toute l'Europe : le 112

Accessible d'un téléphone fixe ou portable, il est gratuit, facile à retenir pour ceux qui voyagent dans un pays européen dont ils ne connaissent pas tous les numéros d'urgence.

Si la personne qui compose le 112 est en France, son appel chez les sapeurs-pompiers soit au SAMU du département trouve.

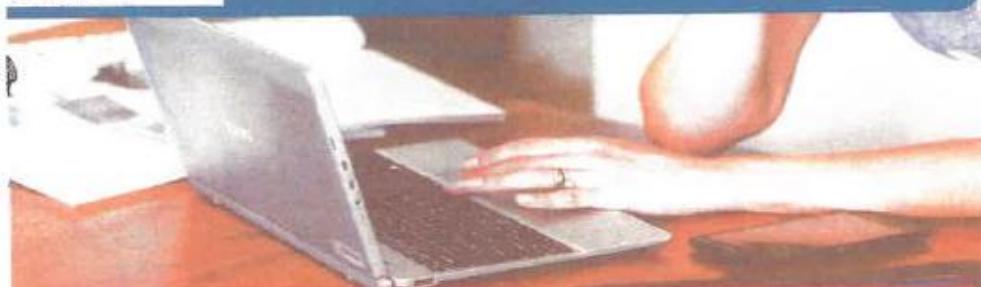


aboutit
où elle se

Pour toute pathologie non urgente et en cas d'indisponibilité de son médecin, composez le 0 820 33 20 20



BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES?



CONTACTEZ L'AGENT FRANCE SERVICES!

CENTRE SOCIOCULTUREL D'ETAIN ET SA RÉGION

25, Rue des écoles - 55400 ETAIN

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

03.29.87.21.41.

06.07.23.05.64.



etain.franceservices.gouv.fr



POUR FACILITER VOS DÉMARCHES,
MERCI DE PRENDRE RDV;
NOUS VOUS INDIQUERONS LA LISTE
DES DOCUMENTS À EMPORTER.



PERMANENCES
» MAIRIES DE BOULIGNY
» MAIRIES DU TERRITOIRE DE LA CCPE



UNIQUEMENT SUR RDV

PERMANENCES PARTENAIRES
» MISSION LOCALE
» PÔLE EMPLOI
» CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
» DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES (IMPÔTS)

Les Missions d'une MDS



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) : consultations des nourrissons, accompagnement médico-social et psychologique pour les parents et les enfants, planning familial.



AIDE SOCIALE À L'ENFANCE :

Prévention et signalement des actes de maltraitance, agrément et contrôle des conditions d'accueil des assistants maternels et familiaux (familles d'accueil), agrément des adoptions, actions éducatives auprès des familles.



AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES :

coordination gérontologique, allocation personnalisée d'autonomie (APA), aide au maintien à domicile ou à l'entrée en établissement.



LA PROTECTION DES MAJEURS VULNÉRABLES :

mesure d'accompagnement social personnalisé.



AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : mise en œuvre de la loi de compensation du handicap pour la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



INSERTION ET LOGEMENT : mise en œuvre du dispositif départemental d'insertion : RSA, contrats aidés, fonds d'aides aux jeunes, fonds de solidarité logement.

QU'EST-CE-QU'UNE MDS (MAISON DE LA SOLIDARITÉ) ?

Une Maison de la Solidarité est un lieu d'accueil et de proximité.

Les agents départementaux vous y accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives, sociales, médico-sociales ou professionnelles.

Chaque suivi et accompagnement se font de manière confidentielle.



VOS INTERLOCUTEURS ?

Plus de 200 agents départementaux, répartis sur 11 Maisons de la Solidarité travaillent ensemble pour vous répondre dans les domaines de : l'enfance, la famille, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, l'insertion, le logement.

DES PERMANENCES

Pour renforcer notre appui, ce maillage est complété par des permanences physiques. Elles se tiennent, pour la plupart dans des mairies et permettent de recevoir le public avec ou sans rendez-vous suivant les permanences.

Les agents départementaux peuvent également se déplacer pour des visites à domicile et répondre ainsi à des situations particulières.



MAISON DE LA SOLIDARITÉ D'ETAIN

1 impasse Beethoven

55400 Etain

Tél : 03.29.87.12.32.

HORAIRES D'OUVERTURES

DU LUNDI AU VENDREDI

8H30/12H - 13H30/17H (16H LE VENDREDI)

UN PROJET DE RENOVATION ?

RENCONTREZ VOTRE CONSEILLÈRE PRÈS DE CHEZ VOUS



avec



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Travaux, aides financières ?
Pas facile de s'y retrouver...



Mais Enorah est là !

Neutre, gratuit et indépendant



Et toujours à Bras-sur-Meuse, selon nos disponibilités !

Anticipez, prenez rendez-vous : **03 72 61 05 86**

+ d'informations sur www.pays-de-verdun.fr



La Région Grand Est accélère la transition énergétique



Financé par :



Vous aidez une personne
en situation de handicap ?

Prenez du répit On prend le relais



Service de relayage à domicile - PEP 55

pfr@lespep55.org

03.55.12.01.59



Signalement auprès de la mairie

Lorsque vous êtes témoin d'un câble de téléphone ou électrique qui pend ou qui est coupé, veuillez prévenir la mairie pour que nous puissions faire les démarches auprès des services concernés. N'hésitez pas à également contacter votre service client.

De même, lorsque vous trouver un engin de guerre (obus ou grenade), veuillez contacter la mairie qui préviendra ensuite les services de déminage de l'Etat.

Application panneaupocket

Afin de rester informer de l'activité communale, les informations seront désormais transmises sur l'application pour smartphone PanneauPocket.

La marche à suivre est la suivante :



Les personnes qui s'inscrivent peuvent demander à la mairie de ne plus recevoir ces informations en doublon par mail.

Toutefois les personnes qui souhaitent faire partie de la liste de diffusion par mail et qui ne reçoivent actuellement pas les actualités de la commune, merci de nous l'indiquer par mail : mairiedeeix@wanadoo.fr

Prix des timbres au 1^{er} janvier 2026



Agenda janvier 2026

- Ouverture du dépôt communal : semaines paires de 9h à 17h
- Danse de salon : tous les Vendredis de 20h à 22h en salle d'animation
- Gym douce : les mardis après-midis de 15h15 à 16h30
- Micro crèche : Renseignements ou/et inscriptions par mail : renardeaux@alys.fr ou par téléphone au 03 29 86 00 (ALYS)
- Besoin de MOBILITE : 03.29.75.32.30.

Tirage au sort des affouages 2025/2026

P.V. DU TIRAGE DES LOTS D'AFFOUAGES 2025 / 2026			
	<u>NOM et PRENOM</u>	<u>Coupe n°</u>	<u>N° du lot</u>
1	NATALE Jean	2	10
2	BERTIN Patrick	2	6
3	LAFLOTTE Timothé	3	13
4	BUSSEUIL Christian	2 - 3	11
5	GOEURY Pierre-Yves	3	15
6	ZENON Eric	4	19
7	MAX Claude	2	4
8	REGE Christian	2	8
9	BOULANGER Bertrand	2	2
10	LANG Maxime	4	20
11	LANG Benjamin	4	21
12	REMY Jérôme	4	22
13	KHÉDIM Régine	3	14
14	KOPP Daniel	3	16
15	LOUIS Bertrand	3	12
16	BOUQUOT Philippe	2	9
17	BRIGNOLES Romain	3	17
18	THOUVENOT Franck	2	3
19	FARINET Laurent	2	5
20	PAQUIN Marie Dominique	2	7
21	MAX Jean-Marie	3	18
22	MOUROT René	2	1

Recensement de la population

Vous allez être recensé en 2026. Le recensement est une enquête statistique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de la commune.

Les résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget de la commune. Les données récoltées servent également à comprendre l'évolution démographique et ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins de la population, par exemple en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite,...).

Le recensement débutera à partir du 15 janvier 2026. Votre agent recenseur, Madame Odile GUILBAUD, vous distribuera un document avec un code confidentiel afin de répondre au questionnaire internet.

Vos réponses sont strictement confidentielles et seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes.

Nous vous remercions de répondre le plus rapidement possible à compter du début de la période d'enquête et de réservé un bon accueil à Madame GUILBAUD.

Elections municipales

Dans le cadre des élections de mars 2026, si vous souhaitez pouvoir voter vous devez être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Vous avez jusqu'au 6 février 2026 pour pourvoir effectuer la démarche d'inscription. Pour cela, vous pouvez le faire en ligne sur le site <https://www.service-public.gouv.fr> ou venir en mairie remplir un formulaire.

En cas de doute sur votre lieu d'inscription actuelle, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Dans le cadre de ces élections, de nouvelles règles sont mises en place.

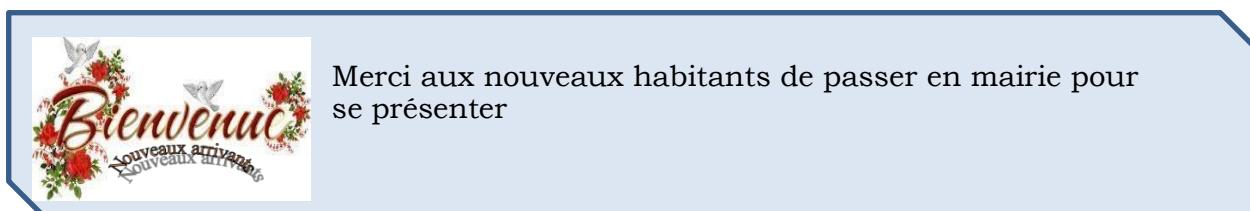
Ainsi les communes de moins de 1 000 habitants qui jusqu'ici élisaient les conseillers municipaux au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours vont désormais être élus comme les communes de plus de 1 000 habitants, à savoir à un mode de scrutin de liste paritaire à deux tours.

Les listes doivent donc respecter la parité en appliquant une alternance stricte femme/homme.

Enfin, le panachage sera désormais interdit (impossibilité de rayer des noms).

Les dépôts de candidatures pourront se faire du 09 au 26 février 2026.

7. CONTACTS



Contacts mairie



Mairie d'EIX
5 rue Basse
5400 EIX
03 29 88 34 40
mairiedeeix@wanadoo.fr



Contact Maire : 06 60 82 57 04

Sur rendez-vous



SECRETARIAT

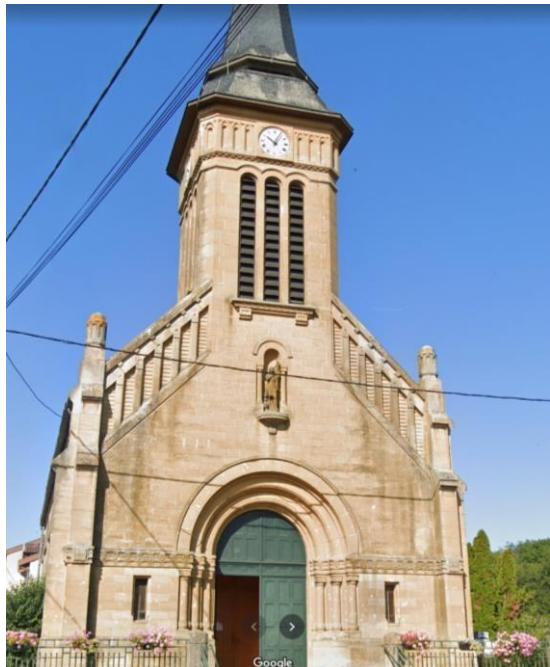
Lundi de 17 h 00 à 18 h 30

Vendredi de 10 h 00 à 11 h 00



Visiter notre site internet à l'adresse :

www.eix.fr



Pour prendre contact avec le secrétariat du presbytère d'Etain :

**Paroisse Saint Michel du Val d'Orne 1 rue Lavaux 55400
ETAIN**

Heures d'ouverture : **9h00 à 11h00, mardi, jeudi et vendredi**

Tel. : 03.29.87.14.17



Ce bulletin a été rédigé par nos soins, n'hésitez pas à nous faire connaître vos suggestions pour améliorer cette parution.

Pour ce faire, vous pouvez nous retourner ce bulletin en nous précisant vos observations en déposant ce document dans la boite aux lettres de la mairie, soit par notre rubrique contact de notre site internet : www.eix.fr

NOM et Adresse (facultatif)

.....
.....
.....

Vos Observations :

.....
.....
.....

Merci pour votre grande indulgence si des erreurs ou fautes ont été commises.